DEL/2023/EJ/133
RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS
EDUCATION JEUNESSE

Par différentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux de plusieurs associations. Certaines venant à échéance, il convient de les renouveler.

Vu l'avis conforme de la Commission Éducation et Jeunesse,

A l'unanimité à l'exception de Kamel MAHTOUR et Fatima KARRAD, élus intéressés ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les termes des conventions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

ACTIONS EDUCATIVES		
ASSOCIATION DES JEUNES DES TROIS FERMES	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
ECOLE ET QUARTIER	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
LE TREMPLIN	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
ORDINAT'HEM insertion et scolaire	Conventions d'objectifs	Conventions de mise à disposition de locaux Convention de mise à disposition de personnel

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,